INFORMER

[COVID-19] - Professionnels, que faire si vous êtes CONTACT d'un cas avéré COVID+ ?

Je n'ai pas de symptôme



Je vis avec le cas avéré

Je me fais dépister sans attendre

Je ne vis pas avec le cas avéré

Je me fais dépister entre J5 et J7 après le premier contact

Dans l'attente des résultats

Je peux continuer à travailler en appliquant les mesures barrières.

Je suis particulièrement vigilant(e) pendant les temps de pause et de repas.

Résultat négatif

Je refais un test 7 jours après la fin de l'exposition au cas.

J'applique les mesures barrières.

Je surveille mes symptômes.

Je suis particulièrement vigilant(e) pendant les temps de pause et de repas.

Résultat positif*

Je m'isole.

Je contacte mon médecin traitant pour un arrêt de travail.

Je préviens le service de santé au travail et l'EOH.

Je peux reprendre le travail à J11 après la date de prélèvement de la PCR.

J'ai des symptômes

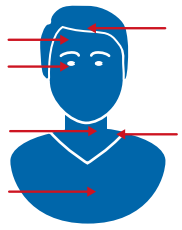

Je ne viens pas travailler. Je me fais dépister sans attendre.

Dans l'attente des résultats

Je m'isole

Résultat négatif

Je peux revenir travailler en appliquant les mesures barrières.

Si les symptômes persistent, je refais une PCR.

Résultat positif*

Je reste isolé(e).

Je contacte mon médecin traitant pour un arrêt de travail.

Je préviens le service de santé au travail et l'EOH.

Je peux reprendre le travail à J11 après le début des symptômes et 2 jours sans symptôme.

* Les professionnels dépistés positifs bénéficient s'ils le souhaitent :

- du **suivi médical à domicile par inscription à COVIDOM**
- du **programme d'accompagnement COVISAN PRO** ✆ 01 86 69 22 15 joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h ou sur covisan.pro@aphp.fr, 7 jours sur 7

3 mars 2021

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Crédits : cellule de crise Pitié-Salpêtrière – Direction de la communication AP-HP. Sorbonne Université - Mars 2021